Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE DE LA REGION HAUTS-DE-FRANCE

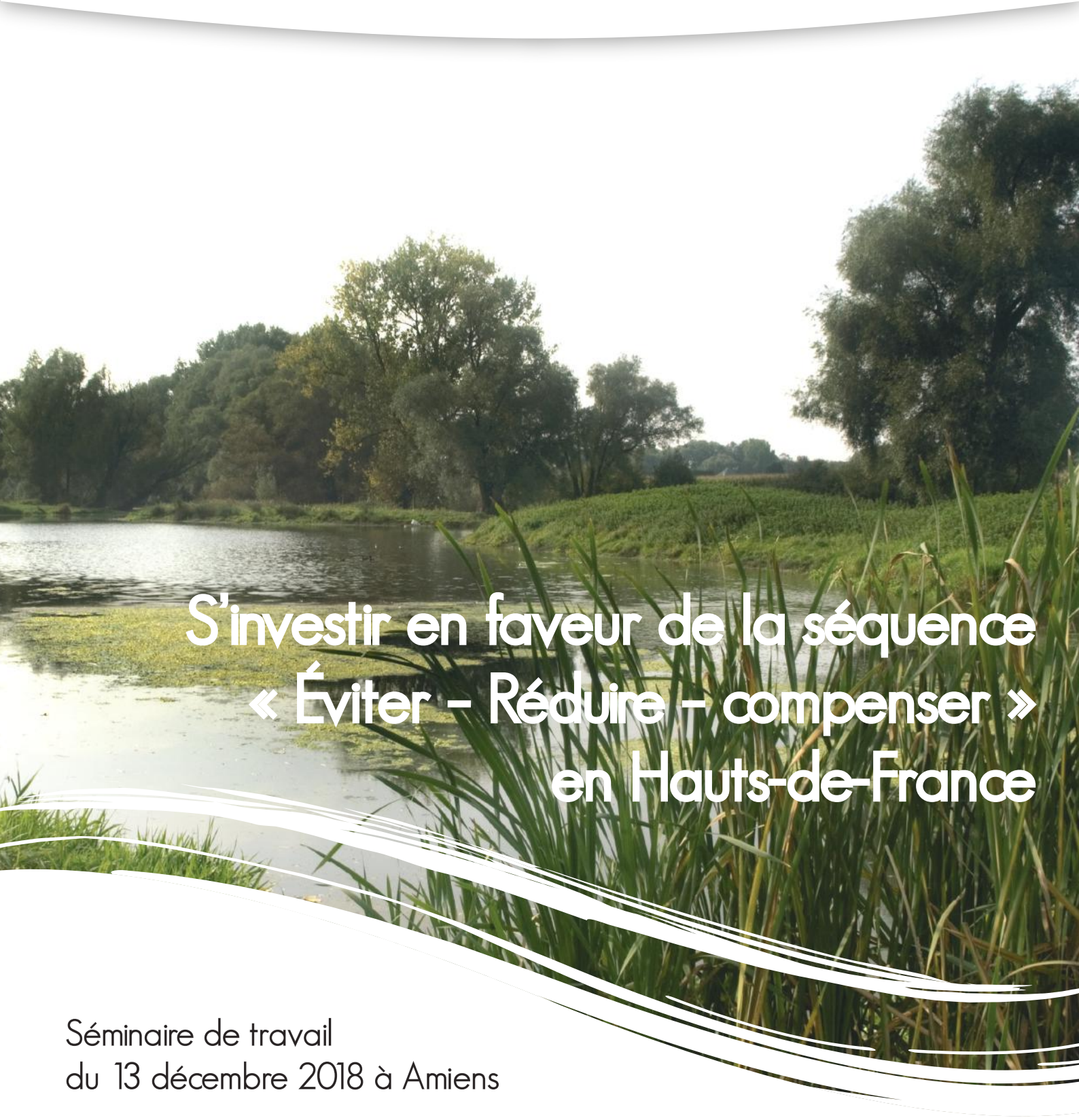

S'investir en faveur de la séquence « Éviter - Réduire - compenser » en Hauts-de-France

Séminaire de travail
du 13 décembre 2018 à Amiens

Synthèse

territoire
planification
EVITER
projet
compenser
Réduire
environnement
accompagner
échanger

© Couverture : MTES - TERRA - Laurent Mignaux

Sommaire

5 **Contexte**

7 **Plénière d'ouverture**
7 Propos introductifs
8 Débat mouvant
11 La séquence ERc : contexte national et actualités, rappel des principes directeurs de l'État déclinés en région et présentation du projet de « boîte à outils »
13 Actualités du Ministère, éléments bibliographiques et outils
14 Échanges avec la salle

17 **Les implications scientifiques et techniques associées à l'objectif «d'absence de perte nette de biodiversité»**

19 **Ateliers de travail**
20 Atelier 1 : quelle anticipation de la séquence ERc ?
24 Atelier 2 : comment appliquer la séquence ERc pour les fonctionnalités et les continuités ?
28 Atelier 3 : comment appliquer la séquence ERc aux services écosystémiques ?
32 Atelier 4 : la séquence ERc ; de l'opportunité à l'accompagnement ?
36 Atelier 5 : comment et avec qui pérenniser les mesures compensatoires ?

40 **Plénière de clôture**

41 **Conclusion**

43 **Annexes**
44 Annexe 1 : la liste des participants
46 Annexe 2 : les grilles de production individuelles
59 Annexe 3 : la liste des abréviations

© MTES - TERRA - Arnaud Bouissou

Contexte

La DREAL Hauts de France a engagé un travail relatif à l'élaboration d'une « boîte à outils » visant à améliorer la mise en œuvre de la séquence « Éviter-Réduire-compenser » pour les projets, plans et programmes. Cette démarche couvre actuellement la biodiversité, l'eau, les risques naturels et le paysage, l'objectif étant qu'à terme, elle investisse l'ensemble des thématiques de l'environnement, comme le prévoit la Loi n° 2016-1087 du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages.

Dans la logique d'assurer la production d'un outil partagé et au service des acteurs du territoire des Hauts-de-France, des groupes de travail regroupant les services de l'État ont été mis en place. À présent, il convient d'étendre la démarche de co-construction à d'autres acteurs régionaux investis dans l'application de la séquence ERc et c'est l'objet de ce séminaire de travail.

Cette journée a permis d'une part, de rappeler le cadre de la séquence ERc, de faire connaître la démarche engagée mais aussi de faire remonter les idées et attentes des acteurs régionaux.

Le travail est piloté par une équipe projet associant les pôles du Service Eau et Nature de la DREAL Hauts-de-France travaillant sur les thématiques identifiées.

Le séminaire, co-organisé par la DREAL Hauts-de-France et l'Agence Française pour la Biodiversité, Direction interrégionale Hauts-de-France Normandie, a réuni environ 85 personnes issues des services de l'État, d'associations et de bureaux d'études, conviées pour échanger sur différentes thématiques au travers d'ateliers après une plénière d'ouverture.

Note de lecture :

Les interventions sont restituées sous forme de **fil rouge** : sont mis en avant les principaux points abordés par les intervenants, pour permettre au lecteur de se remémorer les enjeux. Cette transcription « minute » n'a pas vocation à constituer une matière technique suffisante à des fins de formation ou de recherche.

Le débat oral et les ateliers sont retranscrits sous forme de **verbatims** : la restitution du dialogue « mot-à-mot », vise à ne pas dénaturer la parole des participants et à conserver le caractère spontané des interventions. La seule modification apportée est un rapprochement thématique des propositions individuelles, par atelier.

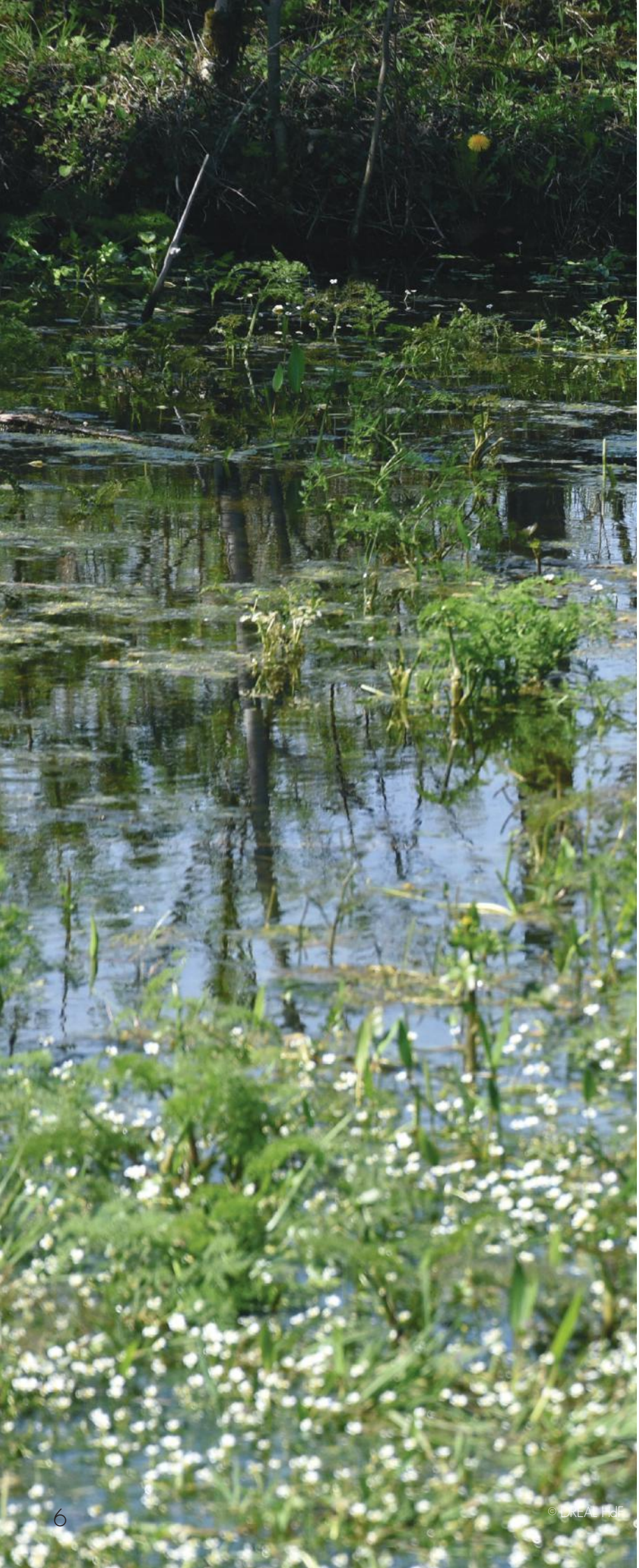

© DREAL HdF

Plénière d'ouverture :
Propos introductifs

La réglementation a été amorcée il y a 40 ans avec la loi relative à la protection de la nature (loi n°76-629 du 10 juillet 1976) qui introduit la nécessité d'anticiper et de prendre en compte la biodiversité dans tout projet. Les lois Grenelles I et II, puis la Loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages (loi n°2016-1087) en 2016 ont acté de manière plus importante le fait d'appliquer la séquence «Éviter-Réduire-compenser» (ERc) et également de privilégier l'évitement puis la réduction et en dernier recours la compensation.

Plus de 40 ans après la loi de 1976 et au vu de la dégradation de la biodiversité, des sols, etc., l'efficacité de la séquence ERc et sa réelle capacité à éviter, réduire et compenser les impacts sont remises en cause.
La responsabilité de la correcte application de la séquence ERc est partagée : le porteur de projet a notamment l'obligation de résultat quant à l'effet des mesures qu'il propose et doit intégrer la séquence ERc le plus en amont possible. Les services instructeurs doivent pour leur part veiller à sa bonne mise en œuvre.

Catherine Bardy
Directrice adjointe,
DREAL
Hauts-de-France

Ce séminaire de travail doit donc permettre d'alimenter une boîte à outils qui porte, pour le moment, sur quatre thématiques (la biodiversité, l'eau, les risques naturels et le paysage). Les idées et les échanges sont attendus afin d'enrichir la réflexion et permettre une diffusion de la boîte à outils à l'ensemble des acteurs, en répondant aux attentes exprimées.

Depuis la loi de 2016, le code de l'environnement précise que les projets doivent être les moins impactants possible, en engendrant une absence de perte nette de biodiversité voire un gain. Cela comprend toute la biodiversité : qu'elle soit extraordinaire ou ordinaire.

La séquence ERc a été mise en œuvre progressivement mais l'état des lieux actuel de l'environnement montre qu'il est nécessaire de passer à la « vitesse supérieure ».

L'AFB doit également se positionner au cœur du réseau des acteurs de la biodiversité et être en mesure de proposer des outils méthodologiques pour améliorer l'application de la séquence ERc.
Historiquement, la tendance a été de privilégier la compensation, les phases d'évitement et de réduction n'étant pas correctement travaillées. Il est maintenant indispensable de favoriser une mise en œuvre vertueuse de la séquence ERc en intégrant la gestion de la biodiversité et la notion de durabilité.

Didier Lhomme
Directeur adjoint,
AFB Direction
interrégionale
Hauts-de-France
Normandie

Débat mouvant

Le débat mouvant consiste en un débat dynamique qui favorise la participation et l'implication de tous. Il permet aux participants de se positionner par rapport à une question (d'accord (vert), pas d'accord (rose) ou neutre (bleu) et d'expliciter leur choix.

« C'est très optimiste d'y croire dans ce contexte d'extinction. »

« La perte de biodiversité pourra être enrayée ? »

« On peut l'enrayer, il faut être optimiste et faire l'effort d'atteindre cet objectif. »

« Habituellement optimiste, je constate qu'on a un train de retard dans les actions à mettre en œuvre. »

« C'est plutôt une question de compromis. »

« Du point de vue du porteur de projet, éviter peut être renoncer si ce n'est pas raisonnable. »

« Ce n'est pas renoncer, le porteur de projet doit aborder son projet différemment. »

« L'objectif de zéro perte nette de biodiversité est tellement ambitieux qu'il ne paraît pas réalisable. Dans certains cas, il faudra renoncer. »

« Je dispose d'une information claire sur l'application de la séquence ERc ? »

« La mise en œuvre de la séquence ERc peut être très complexe, notamment à l'étape de compensation. »

« L'essentiel c'est l'évitement. C'est un état d'esprit. »

La séquence ERc : contexte national et actualités

Rappel des principes directeurs de l'État déclinés en région et présentation du projet de « boîte à outils »

Les enjeux régionaux en termes d'environnement

En Hauts-de-France, les zones naturelles sont fractionnées voire relictuelles, et réparties de façon hétérogène.

Les données sur les espèces sont parcellaires. En 2009, un tiers de la biodiversité régionale était menacé. Les données actuelles semblent confirmer cette tendance.

Concernant l'eau, il reste des secteurs où la qualité des eaux superficielles est toujours mauvaise (notamment dans le nord où la densité de population est extrêmement importante) ; il en est de même pour l'état chimique des masses d'eaux souterraines. L'état quantitatif n'est, actuellement, pas préoccupant mais cela pourrait devenir un enjeu régional. Les zones à dominante humide, relictuelles, font l'objet d'une forte pression anthropique et leur surface est en baisse régulière.

Les enjeux régionaux sont donc extrêmement forts, il s'agit de faire face à différentes menaces imputables directement à l'activité humaine, au changement climatique et au développement des espèces exotiques envahissantes et d'améliorer l'état global notamment en appliquant la séquence ERc. La biodiversité est un sujet symbolique, qui doit être associée à l'ensemble des impacts : la qualité de l'air, le sol, les paysages, les risques naturels, etc.

La séquence ERc et les notions introduites par la loi de 2016

La séquence ERc doit s'appliquer à tous les impacts globaux (qualité de l'eau, de l'air, état des sols, paysages, risques naturels, etc.).

Marc Grevet.
Chef du Service
Eau et Nature,
DREAL Hauts-de-France

Elle s'applique également à l'ensemble des projets, plans et programmes : projets urbains d'infrastructures, documents de planification urbaine (Schémas de cohérence territoriale, plans locaux d'urbanisme) ou de programmation.

La mise en ouvre de la séquence ERc est de la responsabilité du maître d'ouvrage : il doit s'attacher à réfléchir à l'opportunité du projet en amont et le justifier, à partir d'un état initial de l'environnement précis, actualisé et valable.

La séquence ERc c'est avant tout éviter. Les porteurs de projet ont tendance à directement compenser les impacts puisque que cela est perçu, à tort, comme plus simple. En réalité, éviter représente une économie de coûts, d'incertitude juridique et de complexité. En outre, cela favorise une meilleure acceptation locale des projets. Les porteurs de projet doivent en premier lieu concevoir leur projet en termes d'opportunité, de localisation, de modalités techniques. Lorsque le site est identifié sur la base de ces critères, la réflexion doit alors porter sur la réduction des impacts.

Il est important de rappeler que **tout n'est pas compensable**. Il y a des éléments patrimoniaux, comme, par exemple, la Cathédrale d'Amiens dont la destruction

n'est pas compensable ; c'est pareil pour l'environnement. Pour cela, la loi biodiversité permet de refuser un projet, si les mesures ne permettent pas d'atteindre le zéro perte nette de biodiversité.

Les principes relatifs à la compensation :

- **Proportionnalité** : les mesures de compensation doivent être proportionnelles aux impacts résiduels. Cela comprend les impacts directs ou indirects, pérennes ou temporaires.
- **Équivalence** : ce principe est très complexe à mettre en œuvre. La compensation n'est pas uniquement surfacique, elle doit assurer des conditions écologiques et fonctionnelles équivalentes.
- **Additionnalité** : les mesures compensatoires doivent apporter une plus-value : d'une part par rapport à l'état initial du site, d'autre part, sur le tendanciel, c'est-à-dire les engagements publics et privés existants.
- **Proximité spatiale et temporelle** : la compensation doit être mise en œuvre à proximité du site endommagé afin de garantir ses fonctionnalités. Les mesures doivent également être effectives avant le début des impacts.
- **Faisabilité** : le porteur de projet doit s'assurer de la faisabilité technique, scientifique et financière des mesures ainsi que de la disponibilité foncière des sites.
- **Efficacité** : il ne s'agit pas d'une obligation de moyens, les mesures doivent apporter des résultats probants.
- **Pérennité** : les mesures doivent être effectives pendant tout la durée des impacts.

Le vrai nom de la séquence serait plutôt « ERc-AS », car les mesures de compensation doivent s'accompagner de mesures d'accompagnement et de suivi afin de garantir l'efficacité et la pérennité de celles-ci.

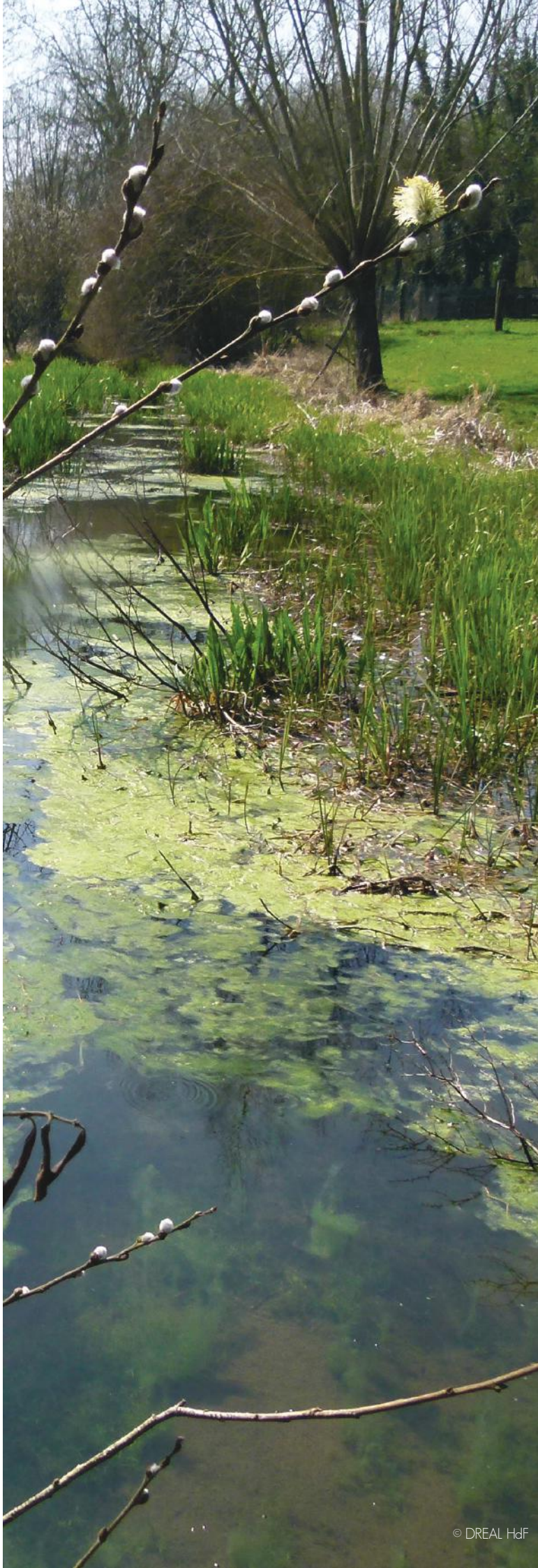

© DREAL HdF

Actualités du Ministère, éléments bibliographiques et outils

Les lignes directrices nationales[1] de 2013 rappellent que l'évitement est prioritaire et insistent sur la concertation : l'acceptabilité des projets c'est aussi quelque chose qui doit précéder la mise en œuvre. La séquence doit avoir un déroulement qui s'applique non seulement pour les projets, mais aussi pour la planification.

L'outil GéoMCE de géolocalisation des mesures répond à l'obligation réglementaire d'un dispositif national pour compiler les mesures compensatoires. Il permettra d'assurer la traçabilité des mesures, notamment compensatoires, et le suivi de la bonne mise en œuvre des mesures. L'outil sera en partie accessible à tous (vérification des mesures par le public) et doit permettre aussi la mise en œuvre de mesures de contrôles pertinents, notamment par l'AFB.

Un nouvel outil inscrit dans l'article L132-3 du code de l'environnement est l'obligation réelle environnementale[2] : c'est un dispositif foncier contractuel et volontaire. Il permet à un propriétaire de s'associer à une collectivité ou à une personne morale de droit public pour faire naître sur son terrain des obligations durables de protection de l'environnement. La pérennité des mesures qui y sont mises en œuvre est ainsi assurée.

Bénédicte Lefèvre
Chargée de mission biodiversité,
DREAL
Hauts-de-France

(1) http://www.side.developpement-durable.gouv.fr/EXPLOITATION/DEFAULT/doc/IFD/IFD_REFDOC_TEMIS_079094/lignes-directrices-nationales-sur-la-sequence-eviter-reduire-et-compenser-les-impacts-sur-les-milieu

(2) https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/sites/default/files/Guide-methodologique-obligation-reelle-environnementale.pdf

Présentation de la « boîte à outils »

La « boîte à outils » doit permettre de faire le lien entre l'aménagement du territoire et l'environnement. Elle traitera de tous les types de projets, plans et programmes et tous les types de procédures administratives.

L'objectif est de prendre en compte l'ensemble des cas qui peuvent se présenter et que cet outil soit utilisable par tous les acteurs de la séquence ERc (porteurs de projet, bureaux d'études, services de l'État, etc.).

La « boîte à outils » se compose de fiches opérationnelles adaptées aux enjeux régionaux et rédigée de manière concertée avec les acteurs.

Elle est modulable et sera actualisée à mesure que la réglementation et que les connaissances évoluent. Elle pourra également s'enrichir en fonction des attentes et des besoins que les acteurs identifieront.

Coline Grabinski
Chargée de mission trame verte et bleue
DREAL
Hauts-de-France

Des temps de réflexion ont déjà été menés à l'occasion de groupes de travail réunissant les services instructeurs ou des experts.

L'objectif de cette journée est de recueillir les besoins, les attentes et les idées, pour amorcer une véritable réflexion commune au service des acteurs du territoire.

Échanges avec la salle

« L'objectif de proportionnalité peut être dangereux, cela implique que ce ne sera pas 100 %. »

« L'application de la proportionnalité peut être difficile : il faut proportionner les exigences à l'impact réel. »

« Il y a un réel **besoin en accompagnement** sur les dossiers. »

« Un accompagnement pour **caractériser les besoins** et connaître les résultats attendus. »

« Il faut diffuser un discours commun, c'est le rôle de la **boîte à outils.** »

« Un palier a été franchi avec l'obligation de résultats. La hausse des exigences est liée à la **hausse des enjeux.** »

« Au vu de la multiplicité des critères, un arbitrage et une **priorisation** sont nécessaires. »

« Quels **critères** sont prédominants ? »

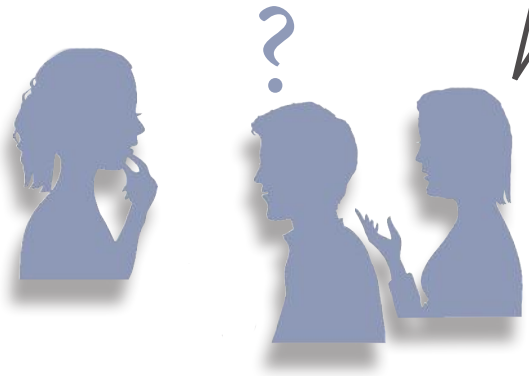

« Le **bilan écologique** (pertes et gains) global d'un projet est difficile à établir. »

© DREAL HdF

Les implications scientifiques et techniques associées à l'objectif d'« absence de perte nette de biodiversité »

L'enjeu est celui des équilibres des espaces entre activité humaine et maintien de la biodiversité.

On distingue plusieurs sources de variabilité biologique :

- Les niveaux d'organisation de la biodiversité ;
- L'espace : la surface agit positivement sur la richesse spécifique et conditionne l'efficacité des actions de génie écologique. Les surfaces « naturelles » ont tendance à se réduire, il y a un véritable enjeu à intégrer et anticiper cette dimension surfacique ;
- Le temps : l'échelle d'observation est souvent différente de l'échelle des processus écologiques, de nombreux processus écologiques ne sont pas observables à pas de temps humains (exemples des processus cycliques en milieu forestier).

Les principaux enjeux scientifiques et techniques associés à l'absence de perte nette

L'objectif d'absence de perte nette, voire de gain de biodiversité, est inscrit dans l'article 69 de la Loi biodiversité. Il y a une vraie marche à franchir, avec toutes les questions que cela va générer.

Une notion clé de la séquence ERc est l'équivalence écologique. La détermination du nombre d'actions de compensation nécessaires à l'équivalence requiert trois étapes :
1. L'évaluation des pertes.
2. L'évaluation du gain correspondant à chaque action de compensation.
3. La division des pertes totales par les gains.

Le sujet est complexe et nécessite d'avancer progressivement, car il y a un foisonnement de réflexions à conduire.

Baptiste Regnery
Responsable du pôle accompagnement
ARB Nouvelle-Aquitaine

Zoom sur trois enjeux clés

1) Éviter les impacts non compensables

Cela fait référence à la limite du terme « équivalence ». En effet, sur un plan philosophique, cette notion est extrêmement discutable : il n'existe pas d'équivalence puisque la destruction d'un individu n'est pas remplaçable par un autre (on ne remplace pas « Paul Le Lézard » par « Pierre Le Lézard »). La notion d'équivalence est rendue possible en raisonnant en termes de propriétés émergentes (ex : connectivité, résilience).

D'un point de vue bio-centrée, l'équivalence est impossible. D'un point de vue éco-centrée, se pose la question de la possibilité de compenser les impacts résiduels d'un projet en respectant l'objectif d'absence de perte nette. La « compensabilité » définit la capacité à fournir des gains écologiques suffisamment élevés pour atteindre cet objectif.

Cette notion, difficile à estimer, se base sur trois critères : 1. La surface. 2. La capacité à reconstituer certaines conditions écologiques. 3. La faisabilité des mesures compensatoires.

2) Caractériser les dynamiques écologiques

L'objectif d'absence de perte nette soulève la question de la référence à choisir. Un premier type de référence est l'état actuel de la biodiversité. Le deuxième type de référence est la référence dynamique (qui tient compte du changement climatique par exemple) et qui conduira à un besoin de compensation différent de l'état actuel.

L'enjeu est de bien évaluer les références dynamiques, car elles ont des conséquences sur les besoins de compensation. Les acteurs, en raison d'intérêts stratégiques variables, peuvent chercher à influencer les estimations dans un sens ou un autre.

3) Veiller à l'additionnalité des mesures compensatoires

Il s'agit de générer un gain écologique qui n'aurait pas eu lieu en l'absence de la mesure compensatoire, les mesures compensatoires devant être additionnelles aux actions, publiques ou privées.

L'estimation des références dynamiques nécessite donc d'intégrer ces engagements, afin d'éviter une sous-estimation du niveau de biodiversité.

Il faut être vigilant sur la mutualisation des mesures, qui pourrait induire une réduction globale des moyens d'action.

Les perspectives

L'application de l'objectif d'absence de perte nette de biodiversité implique des changements de pratiques et notamment :

- L'émergence d'une culture commune et partagée ;
- La priorisation de la phase d'évitement en identifiant les moyens et les acteurs ;
- Une stratégie d'anticipation, de spatialisation et d'évaluation des mesures de compensation ;
- Une bonne articulation entre les différents enjeux fonciers, agricoles et environnementaux.

La question des choix et des logiques de développement se pose également en termes d'enjeu humain.

Outre le fait de déterminer des trajectoires sans intervention, il s'agit également de prendre en compte les services écosystémiques mais aussi les échelles de temps, essentielles en termes de résultats à prévoir.

© Marie Jol

Ateliers de travail

La deuxième partie de la journée était consacrée aux cinq ateliers.

Atelier n° 1

Quelle anticipation de la séquence ERc ?

Animatrice : Bénédicte Lefèvre, Service Eau et Nature, DREAL Hauts-de-France
Rapporteur : Elmir Guedouar, Service Eau et Nature, DREAL Hauts-de-France

Atelier n° 2

Comment appliquer la séquence ERc pour les fonctionnalités et les continuités ?

Animatrice : Coline Grabinski, Service Eau et Nature, DREAL Hauts-de-France
Rapporteure : Lou Grouhan, AFB Direction interrégionale Hauts-de-France Normandie

Atelier n° 3

Comment appliquer la séquence ERc aux services écosystémiques ?

Animateur : François Filior, Service Eau et Nature, DREAL Hauts-de-France
Rapporteure : Elise Debergue, Service Eau et Nature, DREAL Hauts-de-France

Atelier n° 4

La séquence ERc : de l'opportunité à l'accompagnement ?

Animateur : Didier Lhomme, AFB Direction interrégionale Hauts-de-France Normandie
Rapporteur : Albin Sautejeau, Service Eau et Nature, DREAL Hauts-de-France

Atelier n° 5

Comment et avec qui pérenniser les mesures compensatoires ?

Animateur : Ludovic Demol, Service Eau et Nature, DREAL Hauts-de-France
Rapporteure : Isabelle Poiret, Service Eau et Nature, DREAL Hauts-de-France

Le déroulé des ateliers

L'objectif de chaque atelier, organisé en 5 temps, était d'apporter une réflexion à partager ensuite en plénière quant à un sujet dédié.

- Accueil ;
- Interpellation ;
- Acculturation ;
- Réflexion personnelle ;
- Échange et formalisation.

Quelle anticipation de la séquence ERc ?

Atelier n° 1

L'anticipation de l'application de la séquence ERc permet d'améliorer la prise en compte de l'environnement le plus en amont possible dans la conception des projets.

Les mesures d'évitement, de réduction voire de compensation peuvent alors être définies (Lignes directrices nationales sur la séquence éviter, réduire et compenser les impacts sur les milieux naturels, CGDD-DEB, 2013).

Au stade de la conception du projet, toutes les options et solutions restent envisageables, d'autant plus quand les sensibilités ont déjà du être écartées à l'échelle de la planification. Aussi, les documents de planification sont le premier échelon pour anticiper les impacts et assurer un cadre d'aménagement durable. Le développement d'un territoire en est alors facilité.

Parmi les pistes possibles de réflexion : comment anticiper pleinement la séquence ERc ? Quelles sont les mesures (évitement et réduction) prescriptibles et permises juridiquement qui peuvent être édictées dans un document de planification ?

Le temps d'accueil

Avis des participants quant à la mise en œuvre de la séquence ERc dans la conduite des projets :

7

5

« Concernant les mesures compensatoires, on est encore à des années lumières de ce qui est à réaliser. »

« Il est intéressant de savoir comment anticiper. »

« Il y a un manque de prise en compte globale de la démarche ERc : la question de l'évitement et de la réduction n'est pas posée. »

« Certaines stratégies d'organisation du territoire sont antérieures à la réglementation actuelle qui s'est renforcée, cela ne pouvait pas être anticipé. »

« Le discours varie d'un territoire à l'autre, il est difficile de trouver des expériences similaires. »

« Il y a un fossé culturel, la biodiversité n'est pas intégrée en amont des projets. »

« La biodiversité devrait être anticipée comme les autres contraintes. »

« Si c'est intégré dès le départ, à l'échelle d'un projet, ce n'est pas une vraie contrainte. »

« Il y a différents niveaux d'appréhension de la séquence ERc. »

« Il y a beaucoup de systématisation dans la réalisation des études. »

Le photolangage

« L'anticipation passe par la connaissance, il faut apporter des outils de définition des enjeux. »

« La spatialisation et la localisation précise des mesures sont indispensables. »

« La diffusion est importante mais la sensibilisation est essentielle. »

« Il faut orienter les observations/objectifs d'acquisition de la connaissance. »

« Il y a un manque d'interprétation des données brutes, pour qu'elles soient bien comprises. »

« Quel financement de la production de données ? »

« Le coût des procédures est parfois rédhibitoire dans certains projets. »

« L'intégration des enjeux peut être vécue comme une contrainte, il faut donc l'intégrer le plus tôt possible pour en réduire le coût. »

« Il faudrait pouvoir solliciter et impliquer les acteurs de la séquence ERc, pour aider à son application. »

« Le dialogue améliore la prise en compte des enjeux suffisamment en amont. »

Le temps d'acculturation

Anticiper c'est exécuter avant le temps déterminé. Il s'agit de mener une réflexion dès le début du projet et de savoir dans quelle temporalité travailler pour être en mesure d'anticiper, (bien avant la constitution du dossier réglementaire ou de la finalisation du budget).

Anticiper c'est aussi prévoir et devancer. Les acteurs du territoire sont aussi là pour être en mesure de conseiller et d'alerter (ex : bureaux d'études, associations, structures SAGE ou agences d'urbanisme).

Dans la temporalité du projet, la planification, permettrait d'avoir des voyants verts ou rouges en fonction des territoires pour mieux anticiper la séquence. Le code de l'urbanisme offre des solutions en termes de planification ; il ne faut pas oublier les outils à disposition comme les OAP (orientations d'aménagement et de programmation), les trames vertes et bleues et autres outils en termes de continuités écologiques.

Plusieurs questions peuvent se poser :

- La connaissance : son caractère suffisant pour constituer le dossier, la compilation des données, les outils disponibles en fonction de l'échelle ;
- Les enjeux : le besoin d'une cartographie des enjeux écologiques à l'échelle de la région ;
- La localisation des mesures compensatoires : être en mesure de savoir ce qui existe pour éviter les superpositions. L'outil GéoMCE permettra de répondre à ces besoins ;
- L'objectivité par rapport à une analyse coût-bénéfice : comment intégrer des valeurs à un dispositif ?

Le temps d'échange – Grille de formalisation

ACTIONS

- **Planification**
  - Cartographier les secteurs à enjeux de compensation
  - Analyser et hiérarchiser les enjeux écologiques
  - Identifier une stratégie foncière
- **Projet**
  - Travailler en amont (l'avant projet)
  - Associer le volet patrimonial et le volet fonctionnel
- **Transversal**
  - Disposer de critères et de méthodologie communs
  - Sensibiliser et communiquer auprès des acteurs
  - Mettre en place un GT ERc à l'échelle régionale

Comment appliquer la séquence ERc pour les fonctionnalités et les continuités ?

Atelier n° 2

Aujourd'hui en Hauts-de-France, la prise en compte des continuités écologiques repose essentiellement sur les données du porter à connaissance de l'État sur la Trame Verte et Bleue. Les éléments des diagnostics des SRCE de Picardie et du Nord-Pas-de-Calais sont exploitables.

Cependant, si les données fournies à l'échelle régionale sont une base pour débuter la réflexion, elles se doivent d'être déclinées à l'échelle locale. Un diagnostic réalisé à l'échelle du plan, programme ou projet concerné permet ensuite d'appliquer correctement la séquence ERc.

La question de la fonctionnalité amène une réflexion globale sur l'organisation et la connexion des différents espaces entre eux et leur utilisation par les différentes espèces à l'échelle du projet, l'objectif étant de limiter au maximum la fragmentation des espaces.

Parmi les pistes possibles de réflexion : comment veiller au bon fonctionnement des espaces à différentes échelles aussi bien pour les milieux terrestres qu'aquatiques ? Comment juger de la connectivité initiale des milieux ? Comment mesurer les impacts et suivre les évolutions liées aux aménagements ?

Le temps d'accueil

Avis des participants quant à la mise en œuvre de la séquence ERc dans la conduite des projets :

4 Sceptique

4 Défavorable

« Les fonctionnalités et les continuités représentent une difficulté supplémentaire. »

« Il y a un manque de connaissance sur le sujet. »

« Le cause à effet des impacts sur les continuités et les fonctionnalités est très difficile à démontrer. »

« Au vu de la complexité, ce n'est pas ou peu traité. »

« Les connaissances/les données ne sont pas suffisamment capitalisées. »

«Lorsqu'elles existent, les données ne sont pas correctement analysées : pas de hiérarchisation des continuités et d'adaptation de l'échelle. »

Le photolangage

① « La route représente une rupture de la continuité pour l'espèce, la séquence ERc n'a pas été correctement appliquée. »

② « Cela illustre la notion de transversalité : la réflexion à mener sur toutes les conséquences de l'aménagement. »

③ « Le dialogue et la concertation sont indispensables. »

« Il est essentiel de se concerter et de réussir à toucher les mentalités. La connaissance est le lien entre toutes les photos. »

« La cartographie est un bon outil de concertation et de raisonnement, notamment sur les continuités et les fonctionnalités et il n'est pas assez exploité. »

« Il est important d'harmoniser le travail et cela passe par la communication et le partage d'exemples concrets. »

Le temps d'acculturation

Il peut y avoir une ou des fonctionnalités : cela dépend de la diversité des milieux, des espèces les occupant et des niveaux de fragmentation. Par exemple, la densité à l'échelle du territoire concerné peut avoir un impact sur la fonctionnalité.

Les continuités écologiques englobent les réservoirs de biodiversité et les corridors qui peuvent être de différents types (linéaires, paysagers, etc.). Il existe la trame verte (les habitats terrestres) et bleu (le réseau hydrographique, les milieux humides), mais il ne faut pas oublier la trame brune (les sols). De même, le concept de continuité de l'obscurité est symbolisé par la trame noire, souvent occultée.

Il ne faut pas confondre les services écosystémiques, qui font appel à une vision anthropocentrée et les fonctionnalités qui sont éco-centrées.

Les continuités dans les Hauts-de-France

Les diagnostics respectifs des schémas régionaux de cohérence écologique (SRCE) du Nord-Pas-de-Calais et de Picardie restent valables et mobilisables pour les études.

Le Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires : SRADDET, qui est en cours d'élaboration, reprendra certaines des données des deux SRCE.

Les schémas, SRCE et SRADDET, ont été établis à l'échelle régionale (ex-régions Picardie et Nord Pas-de-Calais pour les SRCE, Hauts-de-France pour le SRADDET) ; ils doivent être déclinés à l'échelle des documents de planification SCOT, des PLUi ou des PLU et à celle, plus locale, des projets. Par exemple, le PNR des Caps et Marais d'Opale a mené un travail de déclinaison des continuités à l'échelle du territoire du Parc.

Le temps d'échange - Grille de formalisation

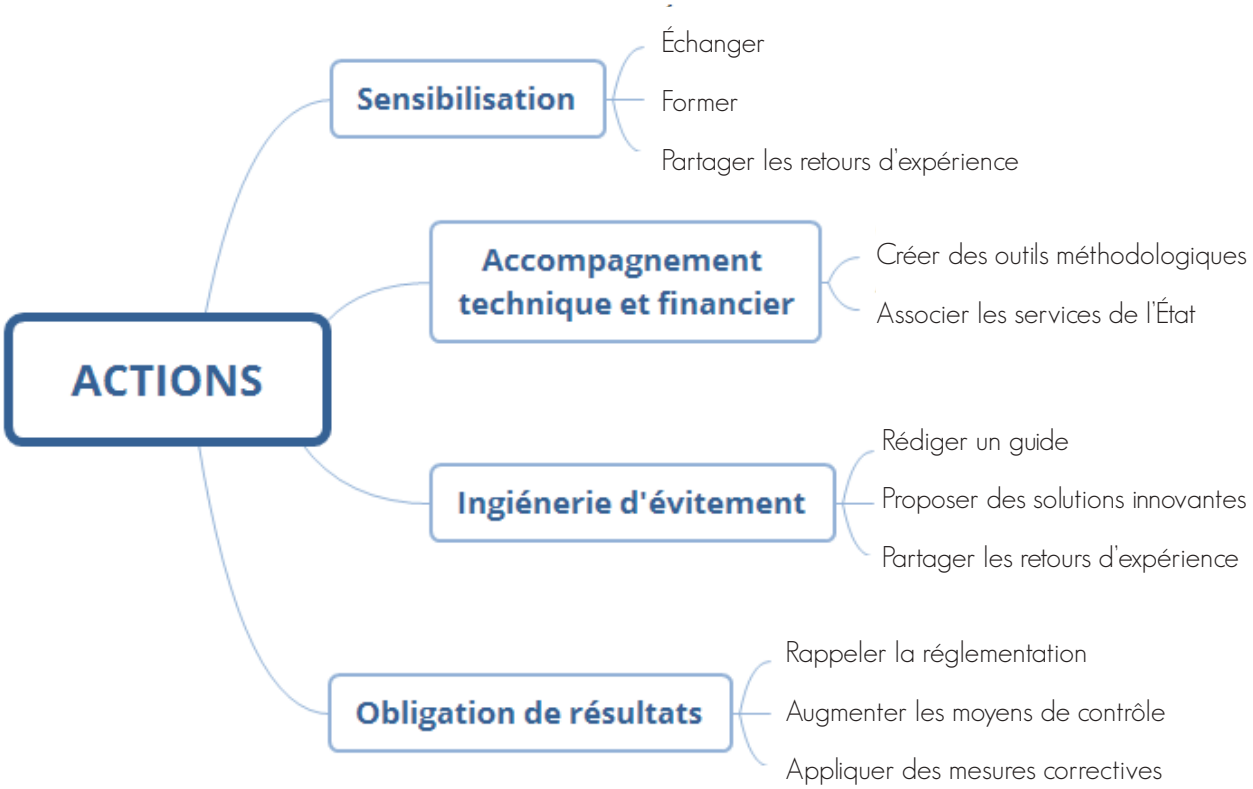

Comment appliquer la séquence ERc aux services écosystémiques ?

Atelier n° 3

La prise en compte des services écosystémiques a été affirmée par la Loi biodiversité de 2016.

La DREAL Hauts-de-France a mené un état des lieux des services potentiellement rendus par la nature dans la région Hauts-de-France en partenariat avec l'IRSTEA et le bureau d'études Écosphère.

Il reste maintenant à affiner cette approche régionale en intégrant les enjeux locaux. En l'état, il est désormais possible, à travers ces premières données, d'estimer les impacts des projets territoriaux sur les services écosystémiques.

En complément, l'élaboration d'une méthodologie est en cours en vue d'estimer les pertes ou gains induits par les projets, constituant un véritable outil d'aide à la décision.

Parmi les pistes possibles de réflexion : quels sont les moyens pour prendre en compte les services écosystémiques ? Comment appliquer la séquence ERc à cette thématique, et notamment est-on en mesure d'envisager des mesures compensatoires ?

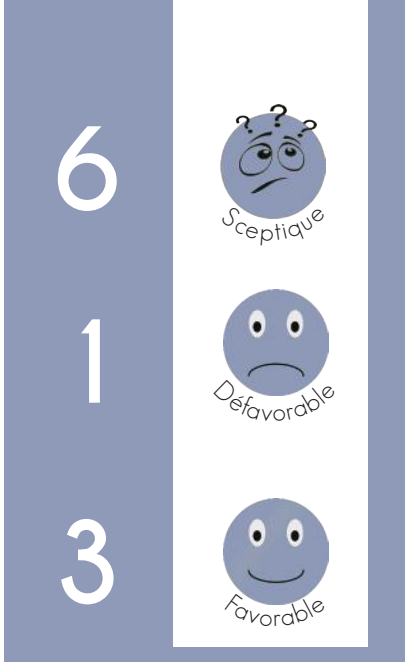

Le temps d'accueil

Avis des participants quant à la mise en œuvre de la séquence ERc dans la conduite des projets :

« Il y a un manque de cohérence et d'opérationnalité des mesures de compensation. »

« Dans la pratique, tout n'est pas mis en œuvre. »

« Il y a un besoin de partage et d'harmonisation des pratiques. Les compétences techniques sont là, à présent on arrive dans une phase de maturation et d'arbitrage. »

« Les phases d'évitement et de réduction sont très peu traitées, la biodiversité est souvent traitée en dernier lieu. »

« Re-concevoir le projet peut effrayer. »

« L'évitement n'est pas suffisamment valorisé sur le plan didactique. »

« Les services écosystémiques peuvent être vus comme une couche supplémentaire à prendre en compte dans les études. »

« Il faudrait des outils pour aider à considérer les services écosystémiques comme des leviers d'acceptation et de consensus. »

Le photolangage

« Cela illustre le besoin d'arbitrage entre les différents enjeux : le littoral est une zone attractive avec un enjeu écologique majeur. »

« Les services écosystémiques, comme la régulation des inondations, constituent une clé d'entrée des politiques environnementales. »

« Les zones humides sont des milieux très importants, pour conserver ces habitats il faut mettre en avant les services qu'ils rendent. »

« Cela illustre le fait qu'un service écosystémique a plusieurs valeurs (qui sont difficiles à quantifier), pas uniquement une valeur financière. »

« Les services écosystémiques ont une valeur économique forte qui est sous-estimée. Les méthodes d'évaluation ne sont pas assez bonnes. »

« Les services écosystémiques peuvent permettre d'objectiver et de mieux prendre en compte l'environnement. »

« C'est un exemple de service, le service d'approvisionnement. »

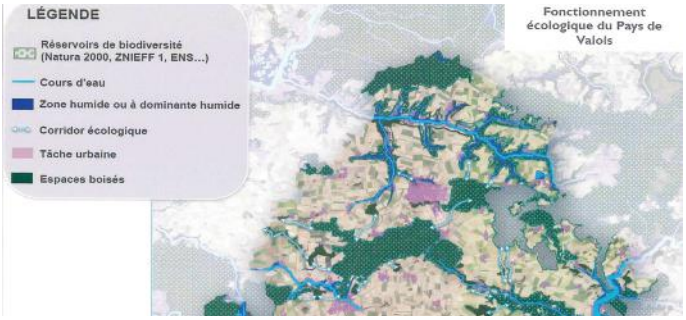

« Il faudrait une cartographie des services écosystémiques qui soit diffusée. »

« La question est celle de la prise en compte des services écosystémiques dans les études. »

« Il y a une nécessité de concertation et de dialogue pour élaborer des règles du jeu communes. La question de la gouvernance et de la pluridisciplinarité des équipes est importante. »

« Il y a une difficulté de la double prise en compte des services écosystémiques et de la biodiversité. »

« La biodiversité est un facteur à intégrer dès le début de la réflexion d'aménagement. »

« Il faut un cadrage pour intégrer la biodiversité et les services écosystémiques. »

«Les services écosystémiques aident à avoir des approches intégratrices des enjeux. »

« Les services écosystémiques sont un atout pour l'acceptation sociale, il ne faut pas oublier que c'est une vision anthropocentrée. »

Le temps d'acculturation

Trois grands types de services écosystémiques sont à retenir :

- Les services d'approvisionnement : en eau douce ou en biomasse par exemple ;
- Les services de régulation comme la régulation des inondations et des crues par les zones humides entre autres ;
- Les services culturels : le cadre de vie, la connaissance, etc.

Dans les Hauts-de-France, un travail d'évaluation de 25 services sur environ 60 habitats a été mené. Ces services ont fait l'objet d'une notation de 0 à 5. Cette évaluation permet de cartographier les services, de les représenter en bouquets de services par habitat. Cet outil rend possible l'approche multi-enjeux, intégratrice.

Cela ouvre également une réflexion sur l'élaboration d'une méthodologie pour l'ouverture aux projets, plans et programmes.

Le temps d'échange – Grille de formalisation

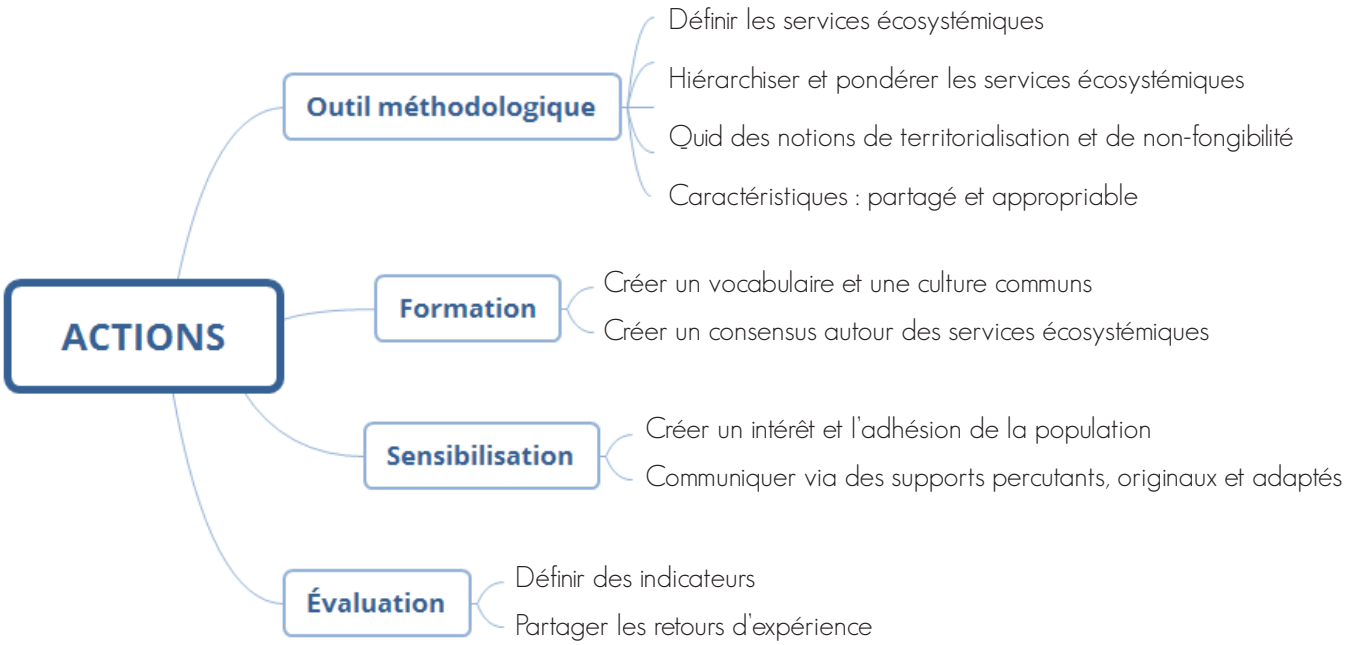

La séquence ERc : de l'opportunité à l'accompagnement ?

Atelier n° 4

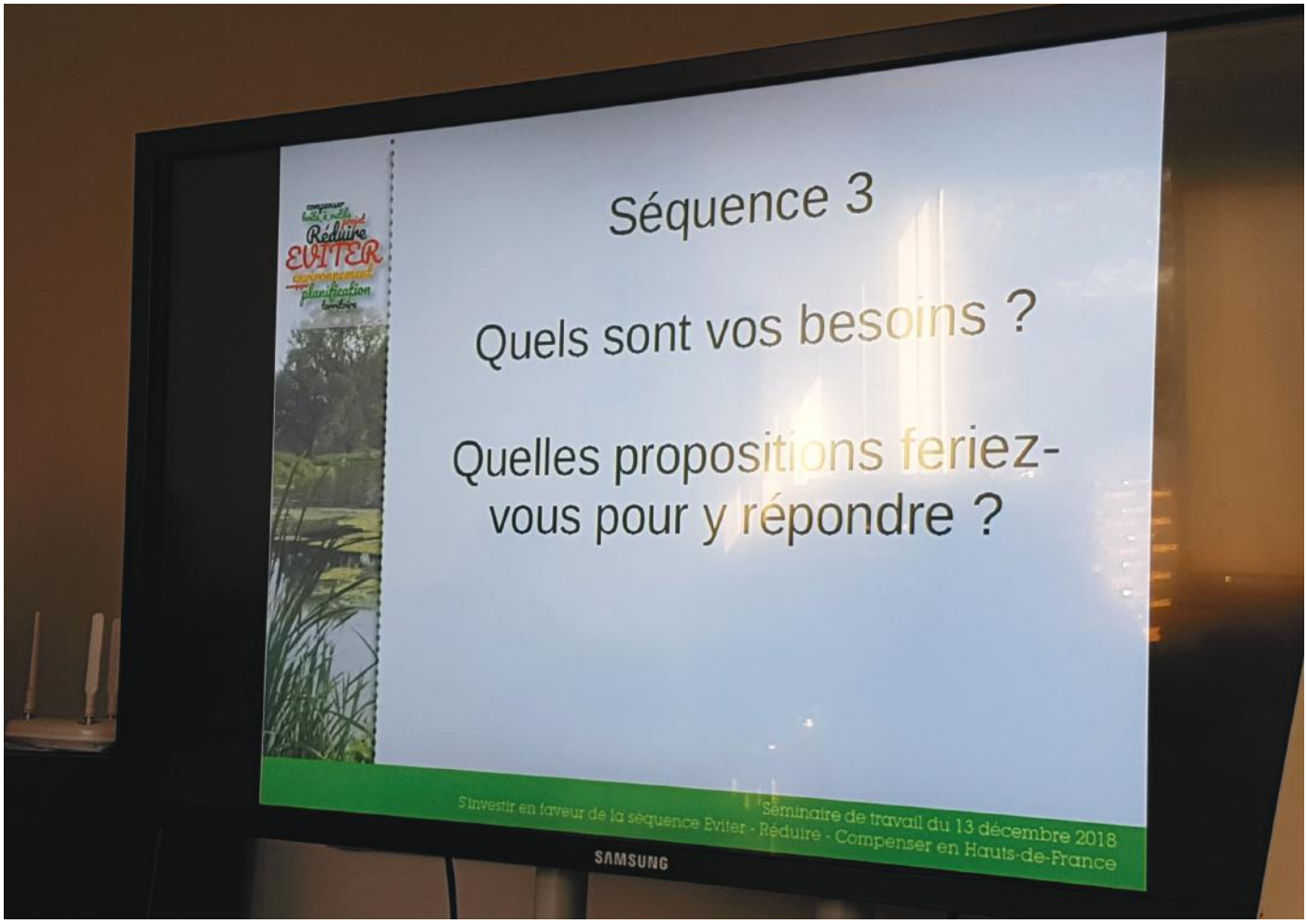

La prise en compte de l'environnement par le porteur de projet doit être intégrée dès l'ébauche du projet, de même que les aspects économiques ou sociaux.

La vérification de la pertinence du projet ou des actions (dans le cas d'un document de planification) au regard des enjeux environnementaux (Loi Grenelle I, 3 août 2009) devrait être un préalable. On parle alors de choix d'opportunité, à savoir la décision de faire ou de ne pas faire (Lignes directrices nationales sur la séquence éviter, réduire et compenser les impacts sur les milieux naturels, CGDD-DEB, 2013).

Il s'agit d'appliquer la séquence ERc de manière itérative, dès les premières phases du projet et à chaque étape jusqu'à l'élaboration des mesures d'accompagnement.

Ce travail se justifie d'autant plus que l'absence de faisabilité (pour des considérations techniques, financières ou foncières) des mesures peut compromettre l'ensemble du projet.

Parmi les pistes possibles de réflexion : comment apprécier l'opportunité d'un projet ou d'une action ? Comment s'assurer que la séquence est correctement appliquée tout au long du processus de conception d'un projet ? Quels outils sont attendus à l'échelle régionale pour faciliter la mise en œuvre de la démarche ?

Le temps d'accueil

Avis des participants quant à la mise en œuvre de la séquence ERc dans la conduite des projets :

« L'opportunité constitue la stratégie du projet qui doit permettre d'anticiper l'intégration de la séquence ERc. »

« Dans un déroulement classique, il y a d'abord la question de l'opportunité d'un projet puis celle du besoin, il faut créer l'opportunité de mettre en place la séquence ERc. »

« Tout dépend du moment auquel on réfléchit à l'opportunité : au début ou au cours du projet. »

« Il faut définir le niveau d'approfondissement attendu dans un état initial. »

« Cela renvoie à l'importance de l'accompagnement des projets, qu'il soit administratif ou technique, il y a une réelle attente d'expertise. »

« Cet accompagnement pose la question du choix de l'intervenant et de l'évolution de son rôle sur la durée du projet. »

« En matière d'accompagnement, les retours d'expériences sont des ressources très intéressantes pour un porteur de projet. »

Le temps d'échange – Grille de formalisation

ACTIONS

- **Réseau d'acteurs**
  - Créer un réseau d'acteurs et une plateforme de partage
  - Capitaliser les retours d'expérience
  - Partager les méthodes
  - Favoriser les rencontres entre acteurs du territoire
- **Accompagnement**
  - Rédiger une méthodologie
  - Définir des pratiques et des règles communes
  - Assurer une cohérence des pratiques
- **Formation**
  - Créer des outils clairs et adaptés
- **Valorisation**
  - Partager les bons exemples

© DREAL HdF

Comment et avec qui pérenniser les mesures compensatoires ?

Atelier n° 5

La compensation reste l'étape ultime une fois que le projet ne peut plus être adapté. Les garanties quant à la faisabilité puis à l'effectivité des mesures compensatoires pendant toute la durée de l'impact posent des questions d'ordre financier, technique et foncier.

Si les garanties financières peuvent être relativement aisément trouvées, c'est moins évident pour ce qui est du foncier et des modalités techniques, que ce soit lors de l'aménagement ou plus tard, une fois les travaux réalisés (de la gestion ou du suivi des mesures). L'obligation réelle environnementale (ORE) offre un élément de réponse, mais ce dispositif ne peut porter l'ensemble des réponses aux attentes des porteurs de projet et des collectivités.

Parmi les pistes possibles de réflexion : quels outils fonciers utiliser pour définir des mesures compensatoires ? Quels acteurs mobiliser ? Comment s'inscrire dans l'anticipation sans risquer de faciliter le recours à la compensation au détriment de l'évitement et la réduction ?

Le temps d'accueil

Avis des participants quant à la mise en œuvre de la séquence ERc dans la conduite des projets :

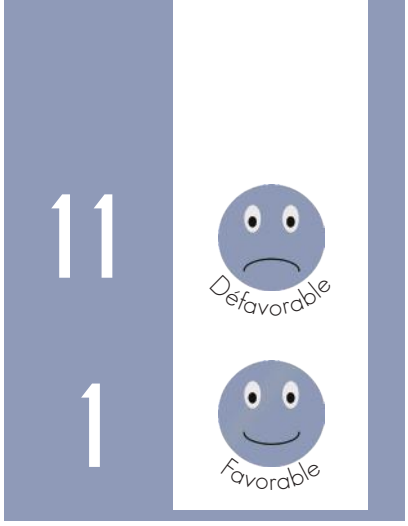

« Il y a un manque d'animation. »

« Souvent quand le dossier arrive pour l'instruction, il est déjà trop tard. »

« Il y a quand même eu une progression ces dernières années, les acteurs sont plus exigeants. »

« Se pose la question de l'anticipation, il faut aborder le projet et la séquence ERc en même temps. »

Le photolangage

« Il faut renforcer les moyens de contrôle et harmoniser les avis. »

« Il ne faut pas oublier que le porteur de projet est pleinement responsable et qu'il doit s'assurer du respect de la loi. »

« Il faut définir les règles du jeu notamment sur les mesures de suivi. »

« Pour assurer la pérennité des mesures compensatoires, il faut établir un consensus entre les services de l'État et le porteur de projet. »

« Cela illustre le besoin d'information, de concertation et de connaissance. »

Le temps d'acculturation

Les mesures compensatoires correspondent aux contreparties, aux effets négatifs résiduels ; directs ou indirects du projet, plan ou programme qui n'ont pu être évités ou suffisamment réduits. Le maître d'ouvrage est seul responsable de cette étape.

La Loi biodiversité de 2016 a rappelé la séquence ERc et a introduit de nouveaux principes de compensation, dont celui d'obligation de résultats et de pérennité des mesures.

Quels sont les acteurs mobilisables et les outils disponibles pour assurer la pérennisation des mesures compensatoires ?

« Il faut prendre en compte les mesures existantes, pour éviter une superposition. »

«Il faut réfléchir à la possibilité de compensation en amont, comme avec la compensation par l'offre. »

«Il faut faire attention au risque que le porteur de projet ait une solution de compensation clé en main et qu'il n'applique pas l'évitement et la réduction. »

« Il ne faut pas oublier que la responsabilité de la compensation repose sur le porteur de projet et pas sur le gestionnaire qui agit en tant qu'opérateur de compensation. »

« Il y a un besoin en accompagnement pour savoir ce qui est envisageable, les solutions existantes. »

« Concernant la compensation, trois éléments sont importants : la maîtrise foncière, la réalisation opérationnelle et enfin la gestion et le suivi. Il faut sécuriser ces trois étapes et responsabiliser le maître d'ouvrage. »

Une structure de la compensation

« Il faudrait imaginer une structure de gestion spécialisée dans la compensation qui assurerait la cohérence des mesures en concertant les acteurs. »

« L'anticipation et la compensation par l'offre sont très importants, il faut saisir l'opportunité lorsqu'elle existe. »

« Pour assurer des mesures compensatoires efficaces, il est indispensable d'anticiper les sites, via un système ou un conventionnement d'opérateurs. »

« Ce fonctionnement peut répondre à la question du foncier mais peut ne pas être suffisant en ce qui concerne la fonctionnalité des sites ou l'équivalence entre le site détruit et le site de compensation. »

« Il faudrait imaginer un partenariat maîtrise d'ouvrage/structure régionale. »

« Il y a un travail de pédagogie et de sensibilisation à mener sur le terrain. »

« Les séminaires de travail permettent de sensibiliser, mais les personnes qui ne sont pas intéressées ne viennent pas et ne reçoivent pas l'information. »

Les contrôles des mesures

« Il faudrait partager les données issues des contrôles : mettre à disposition du grand public un bilan écologique périodique. »

La pérennité des mesures

« Se pose également la question de la pérennité des mesures : comment les porteurs de projet l'intègrent ? »

« Concernant la pérennité des mesures il pourrait être intéressant de dé-zoomer et de réfléchir à la pérennisation à l'échelle du territoire. »

La capitalisation des exemples

« Il faudrait également valoriser les expériences réussies et les bonnes pratiques. La création d'une communauté d'acteurs sur ce sujet permettrait d'alimenter ce registre. »

« Certains outils existent déjà ou seront accessibles prochainement : le téléversement des données brutes de biodiversité, le dépôt des études impacts et la plateforme GéoMCE. »

Le temps d'échange - Grille de formalisation

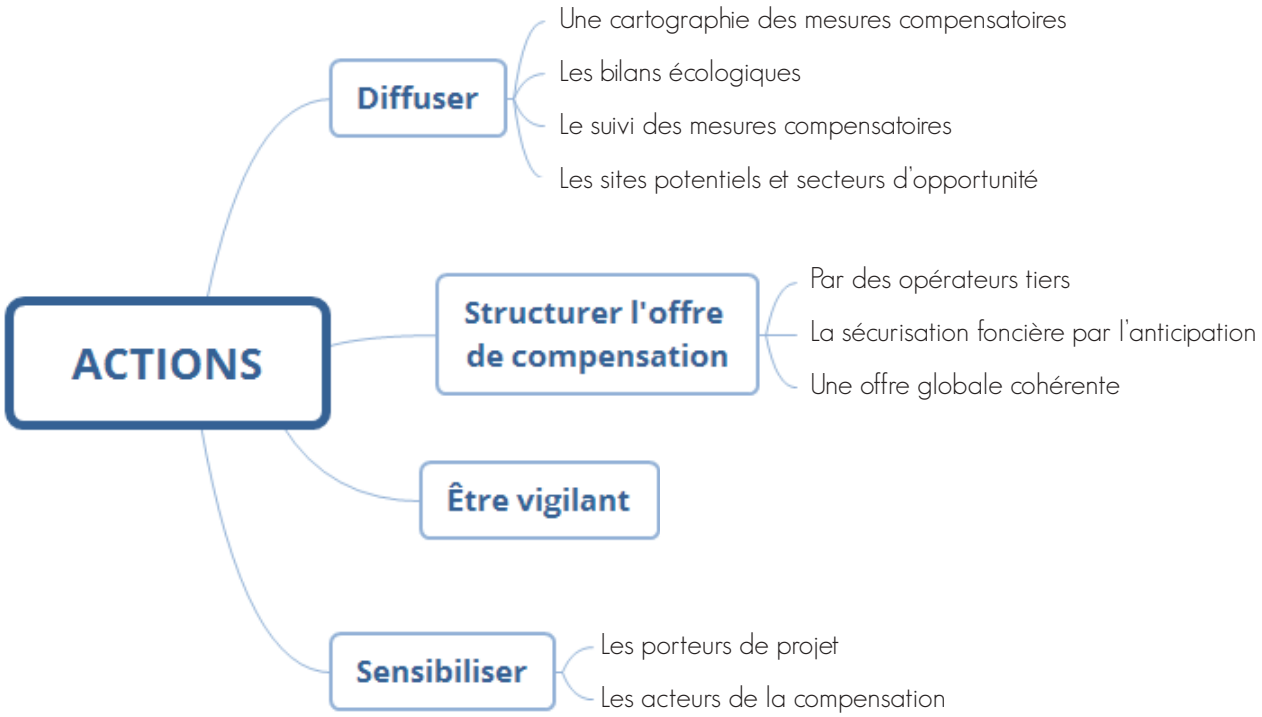

Plénière de clôture :
Synthèse des ateliers

La restitution des cinq ateliers a fait émerger des attentes de la part des acteurs qui se traduisent pas des actions dont certaines sont prioritaires.
Il ressort des échanges un important besoin de sensibiliser et de former les acteurs de la séquence, techniciens comme élus, et plus largement l'ensemble de la population.

De la même manière, la connaissance existante doit être diffusée, notamment une connaissance « opérationnelle » par le biais de supports adaptés à la cible et facilement accessibles. La mise en place d'une dynamique de « club ERc » permettrait de répondre à ces attentes et a été évoquée à plusieurs reprises lors de cette journée. Il s'agirait de permettre aux acteurs de la séquence ERc d'échanger et de partager leurs expériences, via notamment un centre de ressources et des rencontres régulières.

Plusieurs principes essentiels de la séquence ERc comme celui de la planification et de l'anticipation des enjeux

environnementaux ont été rappelés tout au long des échanges dans les différents ateliers. Les participants ont exprimé le besoin de définir une méthodologie commune et de disposer d'outils partagés par tous pour assurer une application correcte et maîtrisée de la séquence ERc. La « boîte à outils » ERc a vocation à répondre à cette attente.

Conclusion

Lors de la plénière, il a été rappelé l'objectif de la séquence ERc qui doit permettre, entre autres, d'enrayer la perte de biodiversité en s'orientant vers un développement « durable ». Il s'agit d'aménager en impactant le moins possible, voire, d'amener un gain de biodiversité.

Un réel besoin d'accompagnement méthodologique a été exprimé à toutes les étapes de la démarche ERc, depuis les opérateurs et aménageurs jusqu'aux décideurs ainsi que les citoyens. Ce besoin est d'autant plus fort que la séquence ERc s'applique à un objet complexe : la biodiversité. Cette thématique n'est pas évidente à expliquer que ce soit aux citoyens ou aux décideurs, ni à appréhender du fait de la multitude d'indicateurs à prendre en compte. La proposition d'une « boîte à outils » ERc est donc très favorablement accueillie par l'ensemble des participants.

Il a également été question des références à trouver collectivement, de la complexité à les établir, et de la notion de finitude des espaces et du territoire. Lorsqu'il s'agit d'aménager, il y a consommation d'espace et la question de la disponibilité des sites de compensation se pose de plus en plus. Aussi est-il impératif d'engager le renforcement des phases d'évitement et de réduction. L'évitement, c'est repenser son projet et cette réflexion doit arriver le plus tôt possible dans sa définition, au même titre que les aspects sociaux ou économiques.

Le besoin d'information et de sensibilisation de tous les citoyens mérite de s'appuyer sur les partages d'expériences entre pairs : deux personnes du même métier s'écouteront plus facilement puisqu'elles partagent une réalité commune.

Philip Roche
Directeur de recherche
Institut de Recherche en Sciences et Technologies pour l'Environnement et l'Agriculture (IRSTEA)

La diffusion de la connaissance doit permettre de partager ce qui existe et de valoriser les expériences réussies ou non, pour s'en servir lors de projets futurs et permettre aux citoyens de s'approprier la séquence ERc.

La journée d'échanges en faveur de la séquence ERc qui vient de se dérouler est très importante et marque le lancement d'une dynamique régionale. Les participants ont exprimé l'envie de reproduire ce type de rencontre et de pouvoir échanger régulièrement. La mise en place de « clubs ERc » et d'un centre de ressources à la suite de ce séminaire est attendue pour poursuivre ces échanges.

Dans la continuité de ce séminaire, un colloque est envisagé courant 2019. Il sera l'occasion de rassembler un plus grand nombre d'acteurs de la région Hauts-de-France en vue de favoriser les échanges, les témoignages et les retours d'expériences.

© Romain Berth

Les annexes

Annexe 1 La liste des participants p 44

Annexe 2 Les grilles de production individuelles p 46

Atelier n° 1 : Quelle anticipation de la séquence ERc ?

Atelier n° 2 : Comment appliquer la séquence ERc pour les fonctionnalités et les continuités ?

Atelier n° 3 : Comment appliquer la séquence ERc aux services écosystémiques ?

Atelier n° 4 : La séquence ERc : de l'opportunité à l'accompagnement ?

Atelier n° 5 : Comment et avec qui pérenniser les mesures compensatoires ?

Annexe 3 La liste des abréviations p 59

La liste des participants

Annexe 1

Nom	Prénom	Structure
AMPEN	Nicolas	ONCFS - Délégation Hauts-de-France Normandie
BARDY	Catherine	DREAL Hauts-de-France
BILHAUT	Delphine	Département de la Somme
BINCE	Frédéric	DREAL Hauts-de-France
BOSSE	Julien	DDT de l'Aisne
BURY	Corinne	PNR Avesnois
CAFFIN	Claire	DREAL Hauts-de-France
CAMPAGNE	Sylvie	IRSTEA
CAMPBELL	Ludivine	FRSEA Hauts-de-France
COPPIN	Nicolas	Boulogne Développement Côte d'Opale
CORNIER	Thierry	Conservatoire Botanique National de Bailleul
CREQUI	Paula	Syndicat Mixte SAGE de la Lys
DEBERGUE	Élise	DREAL Hauts-de-France
DECAUDIN	Florence	Région Hauts-de-France
DECODTS	Robin	AULA
DEMOL	Ludovic	DREAL Hauts-de-France
DESANLIS	Sébastien	Syndicat Mixte Baie de Somme Grand Littoral Picard
DOBRONIAK	Christine	Grand Port Maritime de Dunkerque
DRUON	Nicolas	Département du Pas-de-Calais
DUHAMEL	Françoise	CSRPN
DUTILLEUL	Thierry	VNF
FEUTRY	Simon	Département du Nord
FILIOR	François	DREAL Hauts-de-France
FLIPO	Hélène	EPCI Desvres-Samer
GALET	Christophe	Syndicat Mixte des Marais de Sacy
GAUTIER	Philippe	Safer Hauts-de-France
GONIDEC	David	DREAL Hauts-de-France
GRABINSKI	Coline	DREAL Hauts-de-France
GREVET	Marc	DREAL Hauts-de-France
GROUHAN	Lou	AFB Délégation interrégionale Hauts-de-France Normandie
GUEDOUAR	Elmir	DREAL Hauts-de-France
HERIN	Jean-Jacques	ADOPTA

Nom	Prénom	Structure
HEUCLIN	Corinne	DDTM de la Somme
JACOB	Morgane	DDTM du Nord
JACQUEMIN	Yvan	Conservatoire du Littoral
JEDELE	Julien	DDTM du Pas-de-Calais
JOLI	Bertille	AGUR Dunkerque
LANDORIQUE	Thomas	DREAL Hauts-de-France
LECAPITAINE	Loïc	AFB Délégation interrégionale Hauts-de-France Normandie
LECLERCQ	Philippe	Unicem
LECOMTE	Julie	EPTB Bresle
LEFEVRE	Bénédicte	DREAL Hauts-de-France
LEGEAY	Laurent	DREAL Hauts-de-France
LEMAIRE	Maxime	Voix Active
LETHEVE	Xavier	Syndicat Mixte Baie de Somme Grand 3 Vallées
LHOMME	Didier	AFB Délégation interrégionale Hauts-de-France Normandie
LIEVAL	Audrey	SyMEA - SAGE Escaut
MAILLIER	Sébastien	Picardie Nature
MASSET	Philippe	DDTM du Pas-de-Calais
MASSON	Anaïs	EPTB Somme - AMEVA
MERCIER	Vincent	CEN Nord - Pas-de-Calais
MESSARA	Cylia	AULA
MEUNIER	Francis	CEN Picardie
MOULIN	David	Espaces Naturels Régionaux
PERETTI	Annie	DREAL Hauts-de-France
PILLON	Sylvain	CRPF Hauts-de-France
POIRET	Isabelle	DREAL Hauts-de-France
QUEVILLART	Robin	GON
REGNERY	Baptiste	ARB Nouvelle Aquitaine
REGNIEZ	Lucile	SYMSAGEL
RIGAUX	Thierry	Région Hauts-de-France
ROCHE	Philip	IRSTEA
ROUTIER	Thierry	Routier Environnement
SAMAIN	Vincent	CCI de l'Oise
SAUTEJEAU	Albin	DREAL Hauts-de-France
SEYDOUX	Julie	Voix Publique
SPINELLI	Franck	Écosphère
TRANNOY	Anne	Fédération régionale des chasseurs Hauts-de-France
VALET	Nicolas	Auddicé
VAN IMBECK	Sarah	DREAL Hauts-de-France
VARLET	Christian	DREAL Hauts-de-France
VEEGAERT	Victor	SAGEBA

Les grilles de production individuelles

Annexe 2

Atelier n° 1

Besoin de sensibilisation et pédagogie	Propositions pour y répondre
Explication et **pédagogie**	▶ Sensibiliser / expliquer pourquoi
Information, sensibilisation, communication sur les enjeux de la séquence ERc	▶ Rassurer le monde agricole
Appréhender la plus-value pour le projet d'une séquence ERc correctement appliquée	▶ Vulgarisation des réglementations pour une meilleure compréhension, appropriation
Clarification de la **séquence ERc et** principalement le E	▶ Mise en valeur des exemples réussis avec mise en perspectives des coûts et des retombées sur l'image, etc
Améliorer la **diffusion de la connaissance**	▶ Une boite à outils, etc.
	▶ Quels outils à l'échelle régionale ?
	▶ Quelle facilité de mise à jour ?
	▶ Quels relais locaux dans certains secteurs ?
Compréhension des critères	▶ Explication « simple » des projets concernés et du « quoi faire »
Connaissance de l'échelon local en termes d'anticipation	▶ Faire participer les élus à la phase de conscience (sensibilisation)
Mise en cohérence de la **législation et des volontés politiques**	▶ Visibilité sur les priorités de la séquence ERc
	▶ Critères de méthodologie commune et sensibilisation + communication
Participation de **l'ensemble des acteurs du territoire** (élus, sympathisants, structures, public, etc.)	▶ Carte intégratrice de toutes les thématiques d'aménagement du territoire pour voir les points de blocage et les opportunités (sites) => Au-delà de la sensibilité individuelle ou des ambitions électorales

Besoin de connaître les enjeux	Propositions pour y répondre
Être **certain de réussir** son projet (et qu'il soit rentable et cohérent)	▶ Zonages à éviter / enjeux faune - flore - habitat à éviter (idem droits de zonage)
Positionner du mieux possible le projet d'aménagement	▶ Fournir des données brutes et/ou traitées
Savoir s'ils sont **soumis à des documents** de prescription (loi sur l'eau, zonages réglementaires)	▶ Disposer facilement des documents de zonage
Connaître les enjeux **faune / flore / habitats** de son territoire de projet	▶ Penser systématiquement à solliciter les bases de données
	▶ Savoir porter à connaissance les cartographies et schémas
	▶ Disposer d'un socle de connaissances actualisées (cartes des enjeux environnementaux)
	▶ Nécessité de soutenir les actions des structures productrices de données
	▶ Interopérabilité des bases de données, production d'ouvrages ou autres médias sur ces enjeux à différentes échelles (région, communauté de communes, etc.)

Échanges en amont pour **une identification partagée des enjeux** et une communication aux porteurs de projet Identifier des enjeux / contraintes	▶ Boîte à outils
	▶ PAC (porter à connaissance) qui tiennent compte des enjeux locaux par rapport à une référence régionale ▶ Cartographie d'enjeux / secteurs sensibles / cartographie d'alerte
Identifier des sites pour mener la compensation	▶ Cartographie de sites à restaurer (en dehors des politiques publiques déjà engagées)
Amélioration des **connaissances sur la localisation** des zones humides pour répondre aux porteurs de projet	▶ Inventaires naturalistes avec une même échelle
Outil **en ligne** (ex : DREAL Pays de la Loire) avec des **zonages** de probabilité de présence de zones humides et des zones à enjeux	▶ Outils à développer
	▶ Croisement des données existantes
Compenser les projets d'aménagement passés ayant un impact avéré sur l'environnement et s'en servir pour **disposer d'un retour d'expériences** sur les projets passés/en cours	▶ Catalogue des mesures d'évitement / réduction / compensation
	▶ Leviers financiers à trouver (Agence de l'Eau Artois Picardie par exemple)
Adapter la séquence aux enjeux des territoires	▶ Proposer aux aménageurs d'apporter des solutions en termes d'évitement : aménagement de parking végétalisé, maisons sur pilotis, création de mares, etc.
	=> Fonction hydraulique de la ZH préservée
Planification	▶ Analyser les enjeux avec une vision dynamique et hiérarchiser
	▶ Cartographie des secteurs à enjeux et de compensation => stratégie foncière
Pallier aux **effets cumulatifs** des projets	▶ Carte dynamique des projets/programmes, etc. + carte dynamique des projets. Attention ne pas s'arrêter aux frontières administratives (si possible)
	▶ Créer des programmes avec zones prioritaires pour les futurs projets (éoliens par exemple)
Homogénéisation des actions ERc sur SIG ou bases de données pour mettre en place des mesures cohérentes en continuité	▶ GéoMCE

Besoin d'échanger entre les acteurs	Propositions pour y répondre
Connaître les acteurs du territoire	▶ Carnet d'adresses
Temps de **concertation/échanges** dans la 1ère phase de la procédure (définition des cahiers des charges des études, etc.)	▶ Identification d'un interlocuteur
	▶ Organisation de temps d'échanges
Instaurer un dialogue constructif entre les acteurs et notamment avec les services de l'État locaux	▶ Faire se rencontrer les acteurs pour expliquer les contraintes du terrain
	▶ Être plus souple
	▶ Comprendre les enjeux agricoles
Connaissance des acteurs du territoire **associatifs, institutionnels, etc.**	▶ Réunions préalables dès les premières phases de conception du projet
Prise en compte optimale de la biodiversité et des enjeux du patrimoine	▶ Réunions des porteurs de projets / services État / structures scientifiques ou de gestion (CEN, PNR, PNM)
	▶ Formations ciblées à destination des collectivités locales et territoriales, et certains services de l'État (DREAL, CBNBL, GON, PicNat, CEN)

Besoin d'accompagnement stratégique	Propositions pour y répondre
Partage et **mise en commun de la problématique**	▶ Identification des secteurs/projets à risques
	▶ Une **stratégie** de compensation **à travailler en commun** avec des solutions à l'échelle d'un territoire (si je ne peux compenser, où puis-je trouver la solution à l'accompagnement ?)
Développer une **stratégie territoriale** pour **pallier au manque d'ingénierie** des petits territoires et anticiper les dossiers	▶ Sites naturels de compensation à relier avec OAP, TVB, zones humides et risques d'inondations
Projets	▶ Approche **transversale** et fonctionnelle
	▶ Travailler en amont de façon **élargie**
Accompagner	▶ Porter à connaissance
	▶ Cadrage / conseil en amont
	▶ Une planification qui identifie des secteurs de moindre contrainte et qui peut conserver des éléments du paysage / qui cadre déjà ses enjeux
	▶ Démarche ABC (Atlas de la Biodiversité Communale) / TVB
Cohérence dans **l'articulation projet et documents** de planification	
Bien maîtriser le **calendrier** d'un projet	▶ Systématiser pour chaque demande d'accès aux informations, l'envoi du **contexte du projet et de sa période** de projet
Nécessité de **cadrage des études en amont**	▶ **Cahier des charges opérationnel** (méthodologies, évaluation des enjeux, spatialisation des données, analyse des impacts à différentes échelles, évaluation des fonctions écologiques et services, écosystème, élaboration mesure compensatoire, etc.)
Accompagner les **projets innovants type écoquartier, zones d'expansion de crue** qui répondent à des objectifs doubles (bilan carbone, inondations)	
Augmenter les leviers des mesures d'évitement, de réduction et de compensation	▶ Autoriser certaines formes **d'agriculture en mesures compensatoires** => Triple bénéfice
	▶ Mesures compensatoires pour l'aménageur
	▶ Soutien au milieu agricole (notamment aux prairies qui se raréfient)
	▶ Développement de l'approvisionnement local des cantines
« Forcer l'anticipation » de la démarche ERc	▶ Attention à l'élaboration des PLU. Comment des documents peuvent être validés alors que l'on sait qu'ils posent des problèmes de légalité / compatibilité et d'autres documents
	▶ Articulation permis de construire et autorisations environnementales ?
Ingénierie dont **financière**	▶ **Aide à la stratégie foncière** « banque de compensation »
Parfois, besoin de **mieux connaître les solutions / moins de préjudices** au milieu naturel à impacter	▶ Rapprochement des **organes de gestion des milieux naturels**

Besoin de renforcer le suivi	Propositions pour y répondre
Disponibilité en amont des services instructeurs	▶ **Travailler ensemble** plutôt que « subir » l'avis et vivre la demande comme une contrainte supplémentaire
	▶ Disponibilité et échange de terrain : **connaître les contraintes et efforts** des acteurs de terrain (élus, techniciens, etc.)
Augmenter les effectifs des institutions de l'État	▶ Améliorer les **contrôles et suivis**
	▶ Meilleur suivi des dossiers, meilleur **accompagnement**
Évaluation efficiente des MC pour une adaptation optimale aux enjeux	▶ **Suivis ciblés** avec des protocoles similaires sous le contrôle d'une cellule scientifique et technique
Réponses rapides	▶ Être en mesure de proposer des **solutions « rapides »**
Tableau de bord des mesures	▶ Cartographie, **analyse de l'efficacité**
Police des mesures compensatoires	▶ Disposer d'une **police** « mesures » (= police de l'environnement AFB)

© DREAL HdF

Atelier n° 2

Besoin de sensibilisation et de formation	Propositions pour y répondre
Sensibiliser sur trois niveaux : **politique / technicien / Bureaux d'études**	▶ Porter à connaissance les **fonctionnalités et continuités** pour que la Trame verte et bleue fasse partie du langage des élus
	▶ Présenter les **exemples à ne pas suivre**
	▶ **Acculturation** sur les fonctionnalités / services écosystémiques / ERc
Compréhension / sensibilisation	▶ Utiliser la **pédagogie (terrain)** et les sciences sociales (écologie **rétrospective et prospective**)
Sensibilisation (interne / externe)	▶ Communication (TVB / paysage)
Connaissances en écologie et évolution (processus, dynamiques)	▶ Renforcer les sciences du vivant dans les formations initiales
	▶ Formation et **sensibilisation** adaptées aux différents publics
	▶ Dynamisation de la **recherche** en écologie et renforcement des liens entre la recherche et la gestion espaces / espèces
Connaissance	▶ Renforcer la **formation dans les sciences du vivant** (dans tout le cursus) et au sein des services des différents acteurs
Compétences	▶ **Sensibiliser** les bureaux d'études
	▶ Accompagnement des **élus** pour aider à créer les cahiers des charges
	▶ **Formation**
Sensibilisation des différents acteurs	▶ Échanges, formations et retours d'expériences
Prise en considération des effets cumulatifs des différents projets d'un même bassin vivant et des actions entreprises (évitements/réductions)	▶ **Formation**
Souplesse : prise en compte des **exigences des services instructeurs**	▶ **Pédagogie**, information / explication, **adaptabilité** au contexte et à la nature du projet

Besoin d'objectifs partagés	Propositions pour y répondre
Indépendance	▶ Mettre en place : • **Charte** • Démocratie **participative** • **Transparence**
Obligation de résultats	▶ Rappel de la loi biodiversité
	▶ Moyen de contrôle
	▶ Application des mesures correctives

Besoin de mutualiser les données	Propositions pour y répondre
Connaître (Faire connaître)	▶ Mieux connaître les **zones** de nature ordinaire et creuser les hypothèses de Trame verte et bleue du SRCE par des analyses de terrain
Communication	▶ Recenser **les moyens utilisables pour intégrer les fonctions**
	▶ SCoT impose au PLU de **recenser les moyens** pour mettre en œuvre et inciter les PLU à intégrer les fonctions
Mise à disposition de **données locales et régionales**	▶ **Cartographie de la connaissance actualisée** ; mutualisation des données issues d'études (après validation)
Outils cartographiques à l'échelle régionale	▶ **Mutualisation des données** scientifiques
	▶ Déterminer **l'état fonctionnel** des corridors écologiques (espèces / habitats)

Besoin d'accompagnement méthodologique	Propositions pour y répondre
Augmentation de la **prise en compte des continuités**	▶ **Identifier, analyser et cartographier les continuités** aux différentes échelles de projets/plans/programmes dans tous les dossiers
Ingénierie d'évitement	▶ **Guide**
	▶ **Retour d'expériences**
	▶ Solution innovante en termes d'ingénierie environnementale
Connaissance **applicable à l'échelle des projets**	▶ Guide pour recenser les facteurs influençant les fonctions
	▶ **Organiser le rassemblement** des porteurs de projets/bureaux d'études/gestionnaires (journée technique)
Disposer d'outils d'accompagnement pour **identifier les fonctionnalités écologiques (niveau d'importance, de conservation)** sur le territoire	▶ **Bouche à oreille**
	▶ Faire monter le **niveau d'exigence sur le maintien du niveau des fonctionnalités et continuités** au même titre que les aspects réglementaires
	▶ Faire jouer les possibilités de **mesures correctives**
Qualité des **études**	▶ Accompagnement **technique et financier**
	▶ Appui sur les **documents d'urbanisme**
	▶ Associer le monde de la **recherche**
	▶ Création d'outils méthodologiques (type **méthode nationale**)
	▶ **Financement** d'études par l'État
Accompagnement technique, financier	▶ Assurer les **moyens** : • Ingénierie écologique universitaire (sciences sociales et Sciences et Vie de la Terre) • Services de l'État • Appels à projet
Solutions techniques	▶ **Guide des mesures d'évitement** pour les aménageurs
Du temps et des moyens	
Méthodes et outils de suivi des actions mises en place	▶ Suivi des actions mises en place pour mesurer leur efficacité et adopter les besoins/exigences en fonction de ces constats
	▶ Cartographie, bilan, retour d'expériences

Atelier n° 3

Besoin de sensibilisation et de pédagogie	Propositions pour y répondre
Pédagogie	▶ Réaliser des **supports de communication**
Outils pour sensibiliser les aménageurs du territoire	▶ **Outils de communication** sur les services écosystémiques pour montrer l'intérêt des milieux pour les territoires
Compréhension	▶ **Caractériser** ce que sont les services écosystémiques
Identifier très clairement le champ thématique d'application de la séquence ERc	
Maires / élus	▶ **Démontrer l'intérêt des services écosystémiques** à la population
Intégration des services écosystémiques dès la conception des projets	▶ **Sensibiliser** les porteurs de projet sur le sujet

Besoin de référentiels méthodologiques	Propositions pour y répondre
Méthodologies partagées par les acteurs	▶ Élaboration d'un **guide de prise en compte des services écosystémiques** associée à un travail de **hiérarchisation** et de **définition** des enjeux territoriaux
Comment **intégrer la séquence** services écosystémiques à des démarches ERc en cours ?	▶ Un **cadrage méthodologique** unique
Un référentiel commun	▶ Créer un **groupe de travail** pour la France
Un référentiel méthodologique	▶ Créer un groupe de travail pour le faire
Avoir une méthode simple pour **caractériser les services écosystémiques**	▶ Groupe de travail sur le sujet ▶ **Guide** méthodologique sur : • L'état initial • Les impacts • Les mesures ERc
Notion **d'équivalence** (comment définir les pertes/gains des services écosystémiques par rapport à un projet ?)	
Avoir un **vocabulaire commun**	
Lisibilité et facilité de l'accès à l'information (données et réglementations)	▶ Un **portail numérique**
Boîte à outils pour faciliter l'application ERc	▶ Un outil fait pour tout le monde qui **répertorie** les différentes étapes ERc avec des **solutions** adaptées aux acteurs (bureaux d'études, collectivités, etc.)
Clarifier / définir une **méthodologie partagée par le maximum de services instructeurs** sur les exigences de l'application de la séquence ERc	▶ Produire des **documents** de référence, organiser des **colloques** ou des **formations**
Formation pour **l'accompagnement en amont** des démarches	▶ Formations destinées aux **services des collectivités** qui sont maîtres d'ouvrage ou les accompagnent : • Savoir rédiger des cahiers des charges • Pilotage de projets
Comprendre l'impérieuse nécessité de la séquence ERc	▶ Entreprendre une **vaste action d'information / formation** auprès du grand public, des élus et de tous les acteurs

Besoin d'une déclinaison opérationnelle	Propositions pour y répondre
Tous	▶ Prendre en compte **conjointement** services écosystémiques et biodiversité pour la séquence ERc
Outils pour sensibiliser les aménageurs du territoire	▶ Éviter la perte de services écosystémiques • Pas de compensation possible entre les 3 groupes de services écosystémiques • Faire de la priorisation entre services écosystémiques
Comment **arbitrer** entre services écosystémiques et biodiversité ?	▶ Approche **multicritères**
	▶ Focaliser sur les **services de régulation**
Veiller à l'**équité des exigences publiques** dans le respect des services écosystémiques par l'activité humaine	▶ Dresser un **état des lieux des projets** qui échappent à une analyse de leurs impacts et corriger la situation

Besoin de méthodologie d'évaluation	Propositions pour y répondre
Contrôle des mesures compensatoires	▶ Dans les dossiers élaborés, **l'état initial** doit être décrit précisément tout comme les mesures compensatoires
Obligation de résultat	
Phase de **retour d'expériences**	▶ Définir des **indicateurs** de suivi et de mise en œuvre (aspects qualitatifs / quantitatifs)
Comment évaluer **l'impact** des aménagements **sur les services écosystémiques ?**	▶ Fournir des **méthodes** d'évaluation **appropriables** et opérationnelles

© MTES - TERRA - Laurent Mignaux

Atelier n° 4

Besoin de fédérer un réseau d'acteurs autour de REX	Propositions pour y répondre
Renforcer les partenariats avec tous les acteurs	▶ Établir un processus d'identification des acteurs
Une **lisibilité des acteurs** intervenants, accompagnants	▶ Une entité publique présente (plus que porter à connaissance)
Capitaliser les expériences pour être dans une démarche d'évaluation continue	▶ Fiche retours d'expériences pour chaque projet soumis à ERc ▶ Organisation d'ateliers retours d'expériences
	▶ Animer la boîte à outils
Avoir un réseau d'acteurs, une animation de production	▶ Retours d'expériences, méthodes ▶ Boîte à outils
Problème de contourner la réglementation sur le **défrichement** si on est sur un **coteau** (...) qui s'est complètement boisé, comment être dans la séquence ERc	▶ Guide comprenant les différentes fiches synthétiques
	▶ Créer un réseau de personnes ressources comprenant organismes d'Etat, PNR, collectivités pour créer le guide
Simplicité de la mesure ou des mesures ERc pour être facilement mises en œuvre	▶ Valoriser des exemples concrets et/ou des mesures «prêtes à l'emploi»
	▶ Appuyer les partenariats de projets en les mettant en contact avec d'autres porteurs de projets similaires
Lisibilité sur la répartition des **rôles des services de l'État** dans le cours de la vie d'un projet	▶ Guide sur le rôle des services de l'État en lien avec les procédures
Besoins des porteurs de projets sur les **différents champs de projet**	▶ Rencontre d'acteurs
Accès au domaine environnemental	▶ Développer un portail cartographique intégré (biodiversité, paysage, zone humide, etc.)
Disposer de retours d'expériences pour mieux calibrer les projets	▶ Établir un catalogue mis à jour régulièrement des projets, en précisant ce qui a été évité, réduit et compensé

Besoin de formation	Propositions pour y répondre
Pour faire **accepter** les mesures réglementaires	▶ Outils explicites de vulgarisation
Mieux **connaître** ce qui **encadre** la séquence ERc.	▶ Fiches synthétiques expliquant chaque signe E,R,C avec des exemples de projet et d'adaptation sur des milieux naturels différents
Des **maîtres d'ouvrages** (y compris des élus) **formés** aux problématiques environnementales (en particulier la biodiversité) et qui comprennent bien les enjeux de biodiversité et y apportent des réponses pertinentes	▶ Formations obligatoires des élus, au moins pour un minimum de sensibilisation à la biodiversité et à la connaissance des outils réglementaires et contractuels (...)
	▶ Propositions de formations adaptées aux chefs d'entreprises (toutes activités confondues)
Connaissance	▶ Les différentes **phases** du projet : comment l'intégrer ?
Connaître les différentes mesures ERc lors des projets (réseaux, partage de connaissances)	▶ Partage de connaissances
Développer une **culture commune** appliquée/opérationnelle	▶ Sensibilisation et formation sur ces pratiques
Connaître les MC, leurs suivis • Les besoins fonciers • Les projets soumis à ERc fiches retours d'expériences	▶ Accès à la base de données GéoMCE
Cultiver les structures qui donnent leur avis	▶ Former les acteurs aux fonctionnements et contraintes des autres
	▶ Formation « entre pairs » par les élus

Besoin d'un accompagnement adapté	Propositions pour y répondre
Besoin de **lisibilité**, clarté du **processus**	▶ Définition d'un processus d'accompagnement
Disposer d'une méthodologie de travail	▶ Rédiger un cahier méthodologique
Identifier le bon interlocuteur pour le dossier	▶ QCM fait pour les demandeurs
	▶ Arborescence/ organigramme par thématique
Éviter une **complexité administrative et technique** afin d'éviter une ERc qui ne serait accessible qu'aux porteurs de projet ayant des capacités importantes (grandes entreprises, grandes collectivités, etc.)	▶ Une ERc théorique qui serait irréalisable (coûts délais, etc.) / prioriser l'accompagnement en direction des PME et petites collectivités n'ayant pas d'ingénierie
Rapidité de réponse en ayant une réponse claire et cohérente mais également stable dans le temps	▶ Avoir un interlocuteur unique et un suivi personnalisé sur le long terme
	▶ Avoir une réponse rapide pour éviter d'avoir des projets qui « végètent » et finissent par ne plus être adaptés et qui rendent nécessaire une remise à plat des démarches et travaux déjà effectués
D'un appui à la maîtrise d'ouvrage (bureau d'études de biodiversité notamment) compétent et honnête qui détecte bien les grands enjeux et y apporte des réponses pertinentes	▶ Des cahiers des charges précis et réalisés en lien avec les services de l'État
	▶ Des bureaux d'études agréés par l'État pour vérifier leurs compétences et l'honnêteté de leurs investigations
	▶ Des instructions des dossiers réalisés
Analyser la succession des autorisations / avis études d'impacts	▶ Déroulement type sur une fiche pédagogique
	▶ Temps de travail / services potentiellement concernés – présence réelle – effectifs humains.
Proposer les **alternatives**	▶ Pouvoir «objectiver» d'autres modes d'aménagement
	▶ Plus ou moins liés à valeur argent ou assurance
Opportunité se fait sur la base de notre obligation réglementaire quand c'est possible : ouvrir des ENS au public : soit aménagements pour accueil au public (si sensibilité du site le permet	
Restaurer / aménager / préserver des sites « ENS » nouvellement acquis : comment **trouver le projet idéal à long terme ?**	Comment adapter au mieux le projet d'ouverture au public ?
Évaluer le **niveau d'approfondissement** sur le périmètre du projet	
Sécurisation juridique	▶ Apports ministériels / Muséum National d'Histoire Naturelle
Donner des délais de réponse	▶ S'engager sur les délais

Atelier n° 5

Besoin de connaître les acteurs	Propositions pour y répondre
Mieux **connaître les acteurs/ structures** pouvant assurer la **pérennité** d'une mesure compensatoire ; leurs moyens	▶ Cartographie des compensations (superposition avec projet remettant en cause la mesure compensatoire, consultable par un large public / acteurs)
	▶ Zonage de secteurs d'opportunités, de par le voisinage de sites à gestion écologique
	▶ Pression de contrôle connue, suivi / bilan effectif diffusé ; par l'État ou tiers indépendant

Besoin de sensibilisation et pédagogie	Propositions pour y répondre
Éducation à l'environnement / **pédagogie** auprès des **maîtres d'ouvrage / élus / collectivités**	Actions / intervention au salon des Maires, …
De l'animation globale, pour la sensibilisation des acteurs	▶ Animation globale
	▶ Valoriser les réussites, ex : Comité régional biodiversité » (CRB), « parlement » de la biodiversité rassemblant les acteurs

Besoin de responsabilisation	Propositions pour y répondre
Conserver levier pour faire assumer au maître d'ouvrage sa responsabilité d'efficacité / pérennité	Dans les actes administratifs, imposer des objectifs, plus que des moyens
Pérennité de l'entreprise privée / du maître d'ouvrage vs sa responsabilité sur la mesure compensatoire -> Outils à trouver	▶ Première garantie de pérennité : maîtrise foncière (plusieurs moyens existent : achat, rétrocession, bail emphytéotique)
	Définir des montages juridiques / de financement, permettant par un investissement initial d'assurer une gestion sur le long terme -> Structurer une offre de compensation

Besoin d'une offre de compensation	Propositions pour y répondre
Structurer une offre de compensation	▶ Un opérateur tiers ou collectif des gestionnaires pour garantir additionnalité / disposer d'une offre plus globale et pertinente (type GIP)
	▶ Donner possibilité à Safer ou autre structure similaire d'acquérir par anticipation, quand l'opportunité se présente, du foncier à vocation future de mesure compensatoire
	▶ Pré-identification d'opportunité d'accueil de mesure compensatoire ; opérateur de compensation ; offre de compensation (vigilance éthique, sur l'additionnalité, l'équivalence, vocation de l'opérateur, bypass de E&R)
Savoir **évaluer la potentialité des habitats / écosystèmes** - et compenser y compris de **manière globale** plutôt que ciblée sur une espèce spécifique (en opposition, ou en complément avec le principe d'équivalence vu comme parfois un frein à des mesures de compensation pertinentes), surtout si la mesure compensatoire restera sans /peu d'influence sur l'évolution de l'espèce	
	Surcompenser, plutôt que l'illusion de garanties long terme

Les clés de la réussite de la boîte à outils

© DREAL HdF

© DREAL HdF

La liste des abréviations

Annexe 3

A : Accompagner/Accompagnement

AFB : Agence Française pour la Biodiversité

ARB : Agence Régionale pour la Biodiversité

CBNBL : Conservatoire Botanique National de Bailleul

CEN : Conservatoire d'Espaces Naturels

CGDD : Commissariat Général au Développement Durable

DEB : Direction de l'Eau et de la Biodiversité

DREAL : Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement

E : Éviter/Évitement

ENS : Espace Naturel Sensible

C : Compenser/Compensation

GIP : Groupement d'Intérêt Public

GON : Groupe Ornithologique et Naturaliste du Nord-Pas-de-Calais

IRSTEA : Institut National de Recherche en Sciences et Technologies pour l'Environnement et l'Agriculture

MC : Mesure Compensatoire

OAP : Orientation d'Aménagement et de Programmation

ORE : Obligation Réelle Environnementale

PicNat : Picardie Nature

PLU : Plan Local d'Urbanisme

PLUi : Plan Local d'Urbanisme intercommunal

PNM : Parc Naturel Marin

PNR : Parc Naturel Régional

QCM : Questionnaire à Choix Multiples

R : Réduire/Réduction

REX : Retour d'Expérience

S : Suivre/Suivi

SAGE : Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau

ScoT : Schéma de Cohérence Territoriale

SRADDET : Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires

SRCE : Schéma Régional de Cohérence Écologique

TVB : Trame Verte et Bleue

Direction Régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du logement Hauts-de-France
44, rue de Tournai
CS 40 259
59019 Lille cedex
Tel 03 20 13 48 48
dreal-hauts-de-france@developpement-durable.gouv.fr

Réalisation : DREAL Hauts-de-France - Rédaction : Service Eau & Nature - Conception graphique : Mission Communication, Maryline Macczak - Photos séminaire : © DREAL HdF - Juillet 2019

Liberté · Égalité · Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PRÉFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE

AGENCE FRANÇAISE
POUR LA BIODIVERSITÉ
ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE L'ÉTAT

VOIX active

BIODIVERSITÉ.
TOUS VIVANTS !